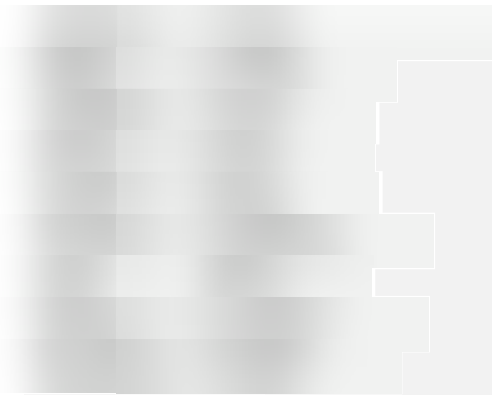


Réunion des Référents de Proximité
Etablissement Disneyland Hôtel – 28 07 2026

Début de réunion : 14h00

Fin de réunion : 15h15

Référents de proximité présents :



Représentants de la Direction :

Cheffe d'établisse

Responsable Relat

1. Points opérationnels de la Cheffe d'établissement

La Cheffe d'établissement évoque auprès des Référents de proximité la fin de la première phase des travaux du Loading Dock et le début de la deuxième phase, qui prévoit notamment la fermeture du quai de livraison. La présence d'un homme trafic est toujours prévue afin de sécuriser la zone.

Dans ce contexte, certains Référents de proximité insistent sur le respect du port des EPI pour accéder à la Cashroom et rappellent l'importance du respect de cette règle de sécurité. Ils signalent également la présence régulière de verres cassés au sol au niveau de la consigne de verres et soulignent l'importance d'une organisation permettant de s'assurer de la propreté régulière de la zone.

Certains Référents de proximité précise que l'utilisation du transpalette électrique doit également faire l'objet d'un point de vigilance. Il est demandé de vérifier si d'autres services, en dehors de

l'Économat, disposent de Cast Members habilités à utiliser ce matériel et de veiller à ce que seules les personnes dûment habilitées l'utilisent.

La Cheffe d'établissement évoque auprès des Référents de proximité ensuite la dernière visite de l'Inspection du travail et de la CRAMIF au sein de l'établissement, le 8 juillet dernier. Cette visite portait notamment sur les conditions de travail des salariés lors des périodes de fortes chaleurs, la situation du Loading Dock dans le cadre des travaux en cours, ainsi que certaines situations individuelles.

Dans le prolongement des échanges sur les fortes chaleurs, et suite à une réclamation reçue, la Cheffe d'établissement précise que l'utilisation de ventilateurs derrière le buffet est encadrée par les règles d'hygiène. Ceux-ci ne doivent notamment pas être orientés vers les denrées alimentaires ou le matériel afin d'éviter la mise en circulation de poussières. Elle rappelle également que la Maintenance effectue des relevés réguliers de température et doit être alertée dès qu'un dysfonctionnement est constaté afin de permettre une intervention dans les meilleurs délais.

Durant la réunion, les Référents de proximité signalent également une difficulté concernant la diffusion de la climatisation au niveau du Royal Kids, notamment à proximité de l'entrée, où la présence d'un mur limite la diffusion de l'air vers certaines zones.

Les échanges se poursuivent sur la maintenance des équipements, notamment en cuisine, suite à une réclamation portée auprès de la Cheffe d'établissement. La Cheffe d'établissement précise que les besoins sont suivis et planifiés en fonction des budgets disponibles, des contraintes d'intervention et des délais d'approvisionnement des pièces. Des échanges réguliers entre les équipes de Maintenance et les équipes de cuisine permettent d'identifier les besoins et de programmer les interventions. Certains délais peuvent notamment être liés à la disponibilité des pièces ou aux contraintes d'intervention dans les restaurants.

Enfin, les Référents de proximité alertent sur l'état de propreté [REDACTED] rs, suite également à une réclamation portée auprès de la Cheffe d'établissement. De nombreux échanges ont lieu sur ce sujet, notamment concernant le service en charge de s'assurer de la propreté de ces espaces. La Cheffe d'établissement rappelle que ces espaces sont dégradés par un manque de respect des règles de propreté et de savoir-vivre de la part de certains utilisateurs, comme cela peut également être constaté dans les breakrooms.

2. Point sur les effectifs de l'Etablissement Disneyland Hôtel

La Responsable Relations sociales communique les dernières données relatives aux effectifs :

	30/06/2026	30/06/2026	30/06/2026	30/06/2026	
	CDD	CDD	CDI	CDI	Grand Total
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	
CAD			7	11	18
AMA			16	22	38
AMN	5		29	63	97
NCA	35	32	235	279	581
TOTAL	40	32	287	375	734

	AMN	NCA	NCA	
	Féminin	Féminin	Masculin	Total
Dont Alternants				
Apprenti	5	2	3	10
Total	5	2	3	10

3. Point d'actualité sociale

Un nouveau droit pour les Cast Members avec le congé supplémentaire de naissance : À compter du 1er juillet 2026, conformément aux dispositions prévues par le législateur, les Cast Members éligibles pourront bénéficier d'un congé supplémentaire de naissance d'une durée d'un ou deux mois, en complément du congé de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou d'adoption. Pour en bénéficier, ils devront avoir pris l'intégralité de leur congé légal. Ils devront informer leur responsable hiérarchique au moins un mois avant le début du congé (ou 15 jours si celui-ci est pris immédiatement à la suite du congé légal). Jusqu'au 22 juillet 2026, la demande s'effectue dans D Tools HR, rubrique « Congés ». À compter du 22 juillet 2026, un formulaire dédié sera disponible dans D Tools HR pour effectuer la demande.

Profitez des places en crèche réservées aux Cast Members : Jusqu'au 31 août 2026, les Cast Members éligibles peuvent effectuer leur préinscription pour une place en crèche au sein du réseau Les Petits Chaperons Rouges à l'aide du code DLP2026, pour une entrée à compter de septembre 2026 ou début 2027. Les demandes seront étudiées par Les Petits Chaperons Rouges, qui informeront directement les familles des suites données à leur dossier. En cas d'attribution d'une place, l'inscription devra être confirmée dans les meilleurs délais. Les Cast Members bénéficiant déjà d'une place en crèche n'ont aucune démarche à effectuer.

nt Disneyland Paris : Disneyland Paris accueillera prochainement
t que Senior Vice-Présidente, Opérations. Forte de plus de 30 ans
d'expérience au sein des Parcs Disney, elle occupait récemment le poste de Vice-Présidente des
Opérations, du Développement et de l'Ingénierie Industrielle à Walt Disney World Resort, après
avoir exercé plusieurs fonctions de direction à Magic Kingdom et à EPCOT. Elle mettra son
expertise au service des équipes aux cô ident depuis le 6 juillet
2026, qui a suc ais Présidente de Disney Signature Experiences.

Saisonniers 2026 : exprimez votre souhait de conversion de votre de votre CDD en CDI : Les
Cast Members en CDD qui souhaitent poursuivre leur aventure à Disneyland Paris peuvent
participer à la 2^e phase de la campagne de conversion CDD-CDI, ouverte du 8 juillet au 5 août
2026. Cette phase concerne les Cast Members arrivés entre le 1^{er} et le 28 juin 2026 et dont le
contrat se termine au plus tard le 1^{er} novembre 2026. Les Cast Members concernés sont invités à
échanger avec leur leader afin de lui faire part de leur souhait de poursuivre leur parcours au sein
de l'entreprise. Les conversions en CDI seront étudiées en fonction des postes disponibles.

*Certaines réclamations n'ont pas pu être traitées durant la réunion dans la mesure où elles ne
relevaient pas des compétences de l'instance des Référents de proximité de l'établissement
Disneyland Hôtel ou car elles ont déjà fait l'objet d'une réponse dans de précédentes réunions.*

La prochaine réunion aura lieu le **25 septembre 2026 à 9h30.**
Les éventuelles réclamations devront parvenir à la Cheffe d'établissement
le **6 septembre 2026** au plus tard.

Cheffe d'établissement
Disneyland Hôtel